

BULLETIN D'INSCRIPTION

Aux marchés nocturnes artisanaux et du terroir
Tous les mardis du 9 juillet au 20 août 2024 de 18h30 à 23h
Place des Grandes Salorges et place de la Cathédrale (rue de la Gare)
44740 Batz-sur-Mer

A renvoyer au plus tard le 26 avril 2024 à l'adresse suivante :
Office de tourisme – 25 rue de la Plage – 44740 BATZ-SUR-MER
ou par e-mail à office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr
Tél. +33(0)2 40 23 92 36

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM : Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

.....

Tél. / Port. :

Adresse estivale (si différente) :

.....

E-mail :

Site Internet :

Nature du Commerce ou de l'Artisanat :

RÉSERVATIONS

Je souhaite réserver pour * (minimum 4 marchés/7) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Mardi 9 juillet | <input type="checkbox"/> Mardi 6 août |
| <input type="checkbox"/> Mardi 16 juillet | <input type="checkbox"/> Mardi 13 août |
| <input type="checkbox"/> Mardi 23 juillet | <input type="checkbox"/> Mardi 20 août |
| <input type="checkbox"/> Mardi 30 juillet | |

* Je m'engage à être présent(e) aux dates mentionnées. Dans le cas contraire, j'ai bien pris note que toute absence non justifiée (certificat médical, déclaration d'accident, de vol) avant l'événement n'entraînera pas de remboursements.

Tarif : 5,00€ le mètre linéaire (minimum de perception : 10,00 €. Soit : 2 mètres)

Gratuit pour les exposants ayant souscrit au « Supplément Gourmand » dans le cadre du partenariat 2024 dans la limite de 2 mètres linéaires.

✓ **Total:** mètre(s) linéaire(s) x 5,00 € x nombre de marchés = €

MATÉRIEL & PUISSANCE

Détaillez votre équipement : parasol, fourgon, camion, ... (précisez H x L x l de l'aménagement).

.....
.....
.....

Je souhaite avoir de l'électricité. Précisez le matériel et leur puissance :

.....
.....
.....

- Les commerçants tenant un stand à caractère alimentaire ou salissant devront installer une bâche au sol pour protéger des salissures (graisses, tâches de vin, sucre, ...).
- La commune ne fournit pas de stand.
- Les commerçants diffusant des boissons alcoolisées à consommer sur place doivent transmettre l'autorisation d'un débit de boisson (licence/débit de boisson permanent ou débit de boisson temporaire, à demander en mairie).

Commentaires :
.....

Date : Signature :

Documents (en cours de validité) à joindre obligatoirement*:

- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire
- Copie de l'Extrait Kbis ou Chambre des Métiers de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Attestation MSA pour la vente de produits alimentaires, si fabricants
- Copie de la demande d'autorisation d'ouverture de débit temporaire
- Pour les artistes : une attestation d'affiliation à la Maison des artistes
- Pour les associations : un récépissé de déclaration de création d'une association
- Chèque à l'ordre du « Trésor Public »

***tout dossier incomplet sera refusé.**